

2025

Quali
sport

Organisme qualificateur

Piscines
Familiales

Piscines

3

Introduction à l'activité

Définition

Concerne des ouvrages destinés à la pratique des activités aquatiques de loisirs dans le cadre exclusivement privé et à usage familial.

Ils peuvent être extérieurs, d'intérieur, couverts ou découvrables.

Eligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b') Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

Références et attestations de travaux

L'entreprise doit produire des attestations originales et signées par le Maître d'ouvrage (public et/ou privé) ou le Maître d'oeuvre (architecte, bureau d'études...) de l'opération, ce pour chaque qualification demandée.

Ces attestations sont examinées au regard de la définition de la qualification arrêtée par la nomenclature, des seuils (nombre, surfaces cumulées) exigés, de leur contenu et des justificatifs associés (compléments).

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes ou externes adaptés à la qualification demandée.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

6

Programmation Piscines Sport

Pour la conception ou bien la réponse architecturale accompagnant les piscines, se reporter à l'activité 6 "Programmation et Ingénierie Sportive"

8

Entretien/Maintenance Exploitation

Pour l'entretien et la maintenance, se reporter à l'activité 8 "Entretien/Maintenance et Exploitation"

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du
1 ^{ère} Session	fin mai	1 ^{er} juillet
2 ^{ème} Session	fin octobre	1 ^{er} décembre

30 Piscines Familiales

300 Traditionnelle en maçonnerie étanche

Structure en béton armé, projeté, blocs à bancher, parpaings, et dont l'étanchéité rigide adhérente (cuvelage) peut à la fois faire office de finition ou recevoir un revêtement type carrelage, mosaïque, peinture ou enduits spécifiques.

301 Etanchéité par membrane armée

Structure maçonnerie ou industrialisée (bois, acier) dont l'étanchéité est assurée par un revêtement constitué d'une membrane armée souple préfabriquée en usine en rouleaux qui sont ensuite assemblés sur place par soudure.

La mise en œuvre du revêtement d'une référence peut être prise en compte pour la qualification.

302 Etanchéité par Liner

Structure maçonnerie ou industrialisée dont l'étanchéité est assurée par un revêtement souple en Pvc préfabriqué en usine aux dimensions du bassin.

303 Etanchéité par revêtement stratifié

Structure maçonnerie ou industrialisée dont l'étanchéité est assurée par un revêtement stratifié de polyester semi-adhérent avec finition gel-coat.

La mise en œuvre du revêtement d'une référence peut être prise en compte pour la qualification.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments souhaités pour chaque attestation envoyée et pour l'appréciation des jurys
300	2	descriptif ou facture + photo(s)
301	2	
302	2	
303	2	

* Imprimés Qualisport

30 Piscines Familiales

305 Aménagements Spécifiques et/ou Techniques

3052 Chauffage

Soit chauffage eau par énergie solaire, pompe à chaleur, géothermie...

Soit chauffage air avec déshumidification par pompe à chaleur.

3053 Traitement Spécifique de l'Eau

Filtration, stérilisation par divers procédés (ultra violet, électrolyse de sel, ozone, procédés par végétation et filtration naturelle...).

3054 Animations

Animations de la piscine (nage à contre courant, jeux d'eau, de lumière (hors éclairage traditionnel) et de sonorisation).

Egalement bien-être (spas, hammams).

3055 Plage de piscine loisir

Revêtement décoratif d'étanchéité en béton, alvéolaire ou matériaux naturels.

306 Couverture / Abri

Dispositif (télescopique, fixe) recouvrant la piscine et permettant sa fermeture et répondant à la sécurité dans et autour du bassin.

307 Rénovation

Ensemble d'opérations de remise en état, adaptées.

Concerne la rénovation de bassins, de revêtement et/ou d'installations techniques.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Concernant la qualification 306 (Couverture / Abri) chaque attestation produite doit être assortie d'un procès-verbal établi par un laboratoire agréé, attestant la conformité du dispositif de protection.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments souhaités pour chaque attestation envoyée et pour l'appréciation des jurys
3052	2	descriptif ou facture + photo(s)
3053	2	
3054	2	
3055	2	
306	2	
307	2	

* Imprimés Qualisport

